



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DECHETERIES

Le décret N°2008 - 244 du 7 mars 2008
et les articles R 4515-1 à 11 du Code du travail

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Raison sociale : TRIFYL
Adresse siège : Route de Sieurac
81300 LABESSIERE-CANDEIL
Téléphone : 05 63 81 23 00
Télécopie : 05 63 81 23 01
Nom du Représentant : M. VIAELLE
Site concerné :

COLLECTIVITE OU ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :
Nom du Représentant :
N° du récépissé de transport :

OPERATIONS

Horaires d'accès à l'établissement : Cf. horaires d'ouverture du site

Nature de l'opération : Chargement Déchargement

Fréquence de l'opération : Ponctuelle Répétitive

Matières transportées / chargées / déchargées :

DISPOSITIONS GENERALES

► En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée des opérations.

► La Collectivité ou l'entreprise extérieure s'engage à :

- transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tous chauffeurs amenés à intervenir sur le site agissant pour son compte (le présent protocole).
- Respecter les consignes de sécurité définies dans le protocole ainsi que, le cas échéant, les consignes spécifiques données par l'agent d'accueil.

► Les plans de circulation sont affichés sur les sites.

► TRIFYL se donne le droit d'interdire le déchargement d'un véhicule si le comportement du chauffeur ou l'état du véhicule génèrent des risques pour le personnel.

En cas de non-respect ou de non connaissance du présent protocole de sécurité, Trifyl pourra :

- **En avertir sa hiérarchie ;**
- **Prononcer une interdiction d'accès temporaire ;**
- **Prononcer une interdiction définitive d'accès.**

N° d'urgence

Personnes à contacter à Trifyl :

- Astreinte Nord (Blaye) 06.71.04.55.60
- Astreinte Sud (Labruguière) 06.30.58.46.75

SAMU : 15
Pompiers : 18
Premiers secours : 112

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DECHETERIES

Le décret N°2008 - 244 du 7 mars 2008
et les articles R 4515-1 à 11 du Code du travail

SYMBOLES ET IDENTIFICATION DE DANGER

 <input type="checkbox"/> Explosif	 <input type="checkbox"/> Comburant	 <input type="checkbox"/> Inflammable	 <input type="checkbox"/> Irritant	 <input type="checkbox"/> Toxique
<input type="checkbox"/> Pas de risque	 <input type="checkbox"/> Gaz sous pression	 <input type="checkbox"/> Cancérogène	 <input type="checkbox"/> Corrosif	 <input type="checkbox"/> Dangereux pour l'environnement

CONDITIONNEMENT

 <input type="checkbox"/> Palette / Colis	 <input type="checkbox"/> Bac / Vrac	 <input type="checkbox"/> Bidon	 <input type="checkbox"/> Bigbag
---	--	--	--

TYPE DE VEHICULE

 <input type="checkbox"/> Polybenne <3,5t	 <input type="checkbox"/> Plateau	 <input type="checkbox"/> Fourgon	 <input type="checkbox"/> Voiture
--	---	--	---

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

Sur la déchèterie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur le reste du site		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur zone spécifique (1)							
Autres EPI (1)							

(1) Précisez les endroits où les EPI sont requis

LES CONSIGNES GENERALES A RESPECTER

Se conformer aux consignes données à l'accueil	Respecter la limitation de vitesse	Respecter l'interdiction de fumer
Accès interdit sur le quai de la déchèterie aux véhicules > 3,5 t	Respecter le plan de circulation	Interdiction de s'éloigner du véhicule sans autorisation
Laisser la priorité aux engins sur le site et aux piétons	Interdiction de fouiller dans les déchets	Interdiction de pénétrer dans la benne par le haut même en cas d'erreur de tri

LES CONSIGNES A RESPECTER LORS DES OPERATIONS DE DECHARGEMENT

Interdiction de déposer des déchets non conformes (voir la liste des déchets autorisés)	Ouvrir les portes de la benne à 3m du bord du quai	Verrouiller les portes sur les côtés	Ne pas circuler avec le bras déplié ou la benne levée
Risque de chute important : Interdiction de monter sur les murets des quais	Vérifier le dégagement de la zone de déchargement	Ne pas vider tant que l'engin de compactage se trouve sous le quai et/ou lorsque	Ne pas décharger dans la benne si les bavettes sont en position relevées

CONSIGNES SÉCURITÉ COMPLÉMENTAIRES & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

DEROULEMENT DES OPERATIONS

1. A l'arrivée sur le site, se présenter à l'accueil ou sur le pont bascule (si le site en possède un) en précisant l'origine et la nature des produits.
2. Suivre les instructions données par l'agent d'accueil : se diriger vers le quai de déchèterie, à l'endroit indiqué (voir plan de circulation affiché et/ou signalisation sur site).
3. Le chauffeur adapte son comportement en fonction de l'activité sur le site (visites, travaux,...).
4. S'assurer que personne ne se trouve dans la zone de déchargement avant de manœuvrer, ou patienter.
5. Stationner de manière à ne pas encombrer les voies de circulation (ou le moins possible) ni créer un obstacle pour le déchargement des autres professionnels et usagers de la déchèterie.
6. Après le déchargement, rendre **impérativement** le quai de déchargement propre. Utiliser les équipements mis à disposition par Trifyl pour le nettoyer.
7. Quitter le lieu de déchargement en suivant le sens de circulation.
8. Avant de sortir du site, effectuer une opération de pesage sur le pont bascule (si présent) et récupérer le ticket de pesée (le ticket sera systématiquement signé par le chauffeur).
9. Quitter le site après accord de l'agent Trifyl.

Cas particuliers :

- ▶ Engorgement sur le pont bascule : Laisser la priorité aux véhicules sortants en laissant un espace suffisant pour faciliter leur sortie.
- ▶ Engorgement du quai de déchèterie : Suivre les consignes de l'agent d'accueil ; patienter si nécessaire.
- ▶ Utilisation d'un quai de transfert : Attendre l'autorisation de pénétrer et respecter les consignes de l'agent du quai ; intervention d'un seul véhicule à la fois.

Risques ou situations dangereuses identifiés

Risques liés aux flux de circulation et à la présence de piétons notamment sur le quai

Risques de chute de hauteur

Risques de chute de plain-pied

TRIFYL

Président : Daniel VIALELLE

Signature :

Collectivité ou entreprise extérieure

Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

Date :